

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 14 mars 2018

### **Le GNI s'engage avec l'Agefiph pour l'emploi des travailleurs handicapés**

Alors que le Gouvernement affiche une volonté forte de faciliter l'embauche et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées, au travers, notamment, de la rénovation de l'Obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH), le GNI (Groupement national des indépendants hôtellerie et restauration) et l'Agefiph ont signé, mardi 13 mars, une convention de coopération en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés dans les hôtels, cafés et restaurants. Un secteur qui concerne 315 000 établissements et 1 million d'emplois.

Cette convention a pour objectif de sensibiliser les professionnels à l'emploi des travailleurs handicapés des cafés, hôtels et restaurants. Elle se déploiera sur l'ensemble du territoire pendant une période de trois ans. Elle fait suite à la convention signée en 2014 avec le Syhorcat pour l'Ile de France et qui a donné des résultats plus que significatifs.

Trois volets guident cette convention pragmatique :

- le recrutement, la sécurisation des parcours professionnels et le maintien dans l'emploi ;
- la formation, car selon Didier Chenet, président du GNI, « *au moment de recruter, nos professionnels ne pensent pas « handicap », ils pensent qualification, compétence. Ils pensent formation !* »
- le développement des relations avec le secteur adapté et protégés afin de renforcer les échanges avec ce secteur et responsabiliser les acheteurs.

A l'occasion de la signature de cette convention, Didier Chenet a expliqué la mission que son organisation allait mener : « *nous aurons un rôle de conseil, de facilitateur et d'accompagnateur* » ; une ambition légitime au regard des résultats déjà obtenus au CFA Médéric, l'Ecole Hôtelière de Paris qu'il préside également :

- 30 jeunes en situation de handicap en formation initiales préparant des diplômes allant du (CAP au BTS)
- 13 jeunes en dispositif d'accès à l'apprentissage, les fameuses classes « passerelle » pour œuvrer rapidement en cuisine, en pâtisserie ou en salle.

Didier Chenet a insisté sur le fait que cette convention devait aussi aboutir à la création d'une mission handicap de branche. « *J'espère sincèrement, que cette mission handicap de la branche HCR verra le jour dans 3 ans, à l'issue de cette convention* ».

Pour le GNI, « *les travaux menés de concert avec l'Agefiph montrent qu'il existe une voie pour l'emploi des travailleurs handicapés. Une voie qui repose sur la sensibilisation, l'incitation, la réalisation et surtout l'action.* »

Anne Baltazar, Présidente de l'Agefiph a rappelé que ce « travail est emblématique d'une volonté de l'Agefiph d'apporter une réponse la plus opérationnelle possible aux besoins exprimés sur le terrain à travers un accompagnement de proximité. Car cet appui renforcé aux TPE/PME est au cœur des orientations stratégiques de l'Agefiph ». En effet, l'Agefiph mettra à disposition des entreprises, et des personnes handicapées, au printemps, une nouvelle offre de services et d'aides financière et notamment des plus petites entreprises, pour lesquelles un accompagnement renforcé est prévu.

### **GNI - Groupement National des Indépendants de l'Hôtellerie - Restauration**

*Le GNI est la seule organisation professionnelle indépendante au service des hôtels, cafés, restaurants, traiteurs organisateurs de réception et établissements de nuit indépendants et patrimoniaux. Didier Chenet est président du GNI et du GNI-SYNHORCAT, Pascal Droux, président du GNI-FAGIHT est président délégué du GNI, Philippe Quintana, président du GNI-CT-CHRD est également président délégué du GNI.*

### **QU'EST-CE QUE L'AGEFIPH**

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) est l'animatrice des politiques emploi/handicap en France. Instituée par la loi du 10 juillet 1987, elle élabore et finance un panel d'aides et de services en direction des personnes handicapées et des entreprises. Son implication auprès d'un vaste réseau de professionnels et son travail d'analyse lui confèrent une expertise et un rôle de développeur reconnu. En 2016, l'Agefiph a engagé 212 570 interventions en faveur des personnes handicapées et 110 390 interventions en direction des entreprises. Plus d'informations sur [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

### **Contacts presse :**

Franck Trouet – [f.trouet@gni-hcr.fr](mailto:f.trouet@gni-hcr.fr) – 06 73 86 66 65

Agefiph : Ghislaine Cristofolletti – [g-cristofolletti@agefiph.asso.fr](mailto:g-cristofolletti@agefiph.asso.fr) – 06.21.65.41.96

EPOKA : [Bcavaglione@epoka.fr](mailto:Bcavaglione@epoka.fr) – 06.84.84.37.53